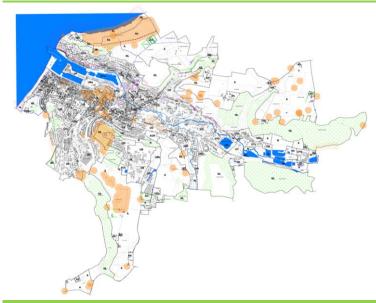


EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE FECAMP (76)



Maîtrise d'Ouvrage:

Commune de Fécamp (76) Près de 20 000 habitants

Projet:

Evaluation Environnementale du Plan Local d'Urbanisme de Fécamp en lien avec 2 sites Natura 2000

CONTEXTE: UN DEVELOPPEMENT FORTEMENT CONTRAINT

diagnostic fait environnemental de Fécamp ressortir de nombreuses sensibilités environnementales:

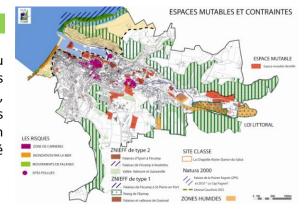
- prise en compte des zones de risques : ruissellements, inondations, présomptions de cavités souterraines, éboulements de falaises
- préservation des paysages : ZNIEFF, Natura 2000, espaces naturels sensibles et boisements répertoriés au titre de la loi littoral, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
- Préservation de transition entre les zones urbanisées et les corps de ferme en exploitation et des terres agricoles en exploitation.

Cette situation induit une capacité très limitée d'urbanisation de la ville compte tenu des nombreuses zones à protéger et des zones de risques à prendre en compte.

L'évaluation environnementale, par sa démarche d'évaluation systématique et itérative de chaque parcelle urbanisable, a alors permis d'identifier les zones urbanisables impactant le moins possible l'environnement et les paysages tout en assurant la sécurité des biens et des personnes.

IDENTIFICATION DES ESPACES MUTABLES

Une première étape a consisté à réaliser l'analyse fine du territoire afin d'identifier les secteurs mutables dans lesquels un développement urbain est envisageable. Dans cette étude, nous avons défini 2 types d'espaces mutables : ceux intégrés au tissu urbain qui feront l'objet d'un renouvellement urbain et ceux qui entraineront une extension urbaine en continuité du tissu existant.



TVA Intracommunautaire: FR 51 497 530 279 Siret: 497 530 279 000 23

APE: 7112 B



ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT

Les terrains retenus pour assurer le développement urbain de la ville de Fécamp ont été analysés au regard des thématiques environnementales afin de mesurer l'impact qu'aurait le développement d'une opération urbaine sur les secteurs étudiés.

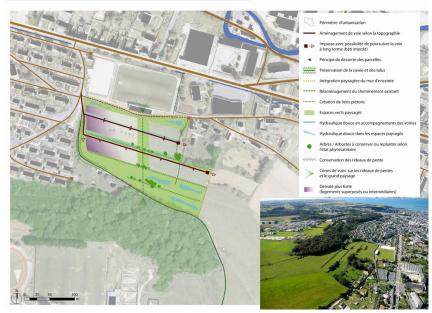
Ce travail a permis d'identifier les parcelles les plus à même d'accueillir de l'habitat tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement.

	ETAT DE REFERENCE	CAS PROPOSES ET REJETES		CAS RETENUS : Un développement urbain maîtrisé qui tient compte des contraintes naturelles, qui soit respectueux de l'environnement et qui soit intégré au paysage	
THEMES ENVIRONNEMENTAUX	Orientations communes aux trois cas décris	Ouverture à urbanisation de la zone 29	Ouverture à urbanisation de la zone 23	Ouverture à urbanisation de la zone 27	Ouverture à urbanisation de la zone 6
Biodiversité et Milieux naturels	Conserver des espaces naturels protégés réglementairement (Zones Natura 2000, Espaces Naturals Sambles, Arrêté de protection de biolopie) Protégér (Erich de verdure existant et preteuver les continuités écologiques qui structurent le brainités communal Préserver les haises et alignements d'arbres existants. Préserver les haises et alignements d'arbres de l'arbres l'arbres haises et alignement de l'arbres de l'	Développement de l'urbanisation sur un plateau agricole isolé du tissu urban existant. Ofination qui sa l'arcondro di Grenole Environnement qui sochable a préservation des terres agricoles et une urbanisation en continuité des zones urbanisées et du centre ville urbanisées et du centre ville préservation de l'acceptant de la contra de l'acceptant de la contra de l'acceptant de la contra de l'acceptant d	Développement de l'urbanisation dans la Znielf de type 2. La parcelle intègre de condrà récologique dentifié dans les SRCE : Développement de l'urbanisation dans un secteur caractéries par une couverture boisée mais qui se situe dans la continuté du tissu urbain existant.	Développement de l'urbanisation en partie dans la Zirielf de lyez C. La parcelle intégre partiellement le corridor écologique identifié dans le SRCE Développement de l'urbanisation dans un secteur en partie urbanisé (espace de losies, bouldoriem, parking) et dans la costinuale du tissu urban resitant. 1. DAP encoder le développement urbanis parquères et environnementales presant en compte les canadérisfaques locales et préservant la partie sensible.	Dieveloppement de l'urbanisation dans la Znielf de type 2. La parcelle intègrapartiellement econdré doclogique laiserfiée dans le SRCE. Dieveloppement de l'urbanisation sur une parcelle agricole longée par un équipement sport et un quarter résidentiel L'OAP encadre la développement urbanis et des la développement urbanis un cette parcelle par des mesures papagailles et environnembles premant en compile les caractérisques locales
Paysage et patrimoine	Pitológar et valoriser la richesse parfirmoniale báse Annénager les espaces publics d'entrées de ville Préserver et valoriser les éléments du paysage participant fortement à l'identale paysagère Préserver les masses boisées	Disparition de terres agricoles au profit d'une opération urbaine non-connectée au tissu urbain existant impactant fornement le cadre de vie et le paysage rural de la zone Urbanisation participant, fortement au mitage du territoire	Développement en flanc de colline sur les coteaux bosés pouvent impacter l'intérêt paysager du site.	Développement sur une partie plane situale avant les coteaux, dans un socieur anticialisé. Un développement urbain qui viet not se greffer aux éléments bâtis et deupements existants impactant fablement l'infelté payager du situale de L'OAP encadre le développement urbain sur cette parcelle par des mesures d'insertion paysagéres qualitatives.	Diveloppement en flanc de colline pouvant impacter l'intérêt paysager du site. L'OAP encadre le developpement urbain sur cette parceile par des meures d'interdion paysagéres qualitatives, notamment par un travail sur la qualité de la transition vible-campagne, et par le respect des rideaux de pente
Ressource en eau et assainissement	Garantir une eau potable et une capacité d'assainissement suffisante pour accueillir les nouvelles populations	Zone non-connectée au tissu urbain existant qui nécessite la création d'un réseau d'AEP et d'assainissement important.	Urbanisation qui vient s'adosser au tissu urbain existant qui permet de limiter les investissements de création de réseau AEP et Assainissement et ainsi optimiser le réseau existant.	Urbanisation qui vient s'adosser au tissu urbain existant qui permet de limiter les investissements de création de réseau AEP et Assainissement et ainsi optimiser le réseau existant.	Urbanisation qui vient se connecter au tissu urbain existant qui permet de limiter les investissements de création de réseau AEP et Assainissement et ainsi optimiser le réseau existant.
Nuisances, pollutions (air, sol) et gestion des déchets	Améliorer les infrastructures routières Améliorer la desserée en transports en commu d'ans les qualifes Développer les modes de déplacements doux	Zone éloignée des services et des commerces du centre-ville. Forte des déplacements audonobles, des pollutions et des nuisances.	Socieur qui facilite le développement des mobilités internes par un réseau de lisions douces et des services de transports collectifs, vers les poles d'échanges multimodaux Zone de développement studie à proximité des services et équipements fondament deupement sociales des services et équipements des services et équipements des services et équipements des services et églipacements des politiques de des nuissances, en lien avec l'arrivée de nouvelles populations	Secteur qui facilite le développement des mobilités internes par un réseau de liaison douces et des services de transports collectifs, vers les poles d'échanges multimodaux Zone de développement stude à proximité des services et deplacement des perions de services et deplacement des services et deplacement de propiet au Facilité de commonce de quartier projeté au Facilité de commonce de partier projeté au Facilité de la commonce de partier projeté au Facilité de commonce de partier projeté au Facilité de la commonce de partier projeté au Facilité de la commonce de la commo	Sactaur qui facilite le développement des mobilités internes par un réseau de lisaons douces et des services de transports collectifs, vers les pôtes d'échanges multimodaux Facilité de connesion du quartier projeté au mitimodaux Zen de développement situé à proximité des services commerces du certire relle su des propositions de contra relle au demobiles, des politions et des nuisances, en les avec l'arrivée de nouvelles populations.

FORMULATION D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION VISANT A LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les parcelles qui seront ouvertes à urbanisation ont été analysées finement. Ce travail final a permis de définir des orientations d'aménagement et programmation en faveur d'une intégration paysagère soignée, d'une valorisation l'environnement plus et globalement d'un aménagement durable du territoire.

ZONE AUR - CHEMIN DE LA CAVEE BLANCHE



TVA Intracommunautaire: FR 51 497 530 279

Siret: 497 530 279 000 23

APE: 7112 B